

Publication du rapport Charges et Produits MSA 2026 : la MSA porte 26 propositions pour renforcer la prévention, prévenir le mal-être et promouvoir la santé mentale, améliorer l'accès à la santé sur les territoires, poursuivre la gestion du risque maladie et lutter contre la fraude.

Communiqué de presse
02/07/2025

Le 1^{er} juillet 2025, le conseil d'administration de la Caisse Centrale de la MSA a approuvé le rapport annuel sur les Charges et Produits du régime agricole pour 2026. Il sera remis à la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, ainsi qu'au Parlement, en prévision du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Le rapport Charges et Produits de la MSA pour 2026 présente 26 propositions pour contribuer aux politiques publiques de santé. Ces propositions visent à accroître l'efficacité du système de santé au bénéfice des ressortissants agricoles et s'inscrivent dans le cadrage financier de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam). Ces propositions confortent la MSA dans son rôle d'acteur du monde rural et son approche globale de la santé pour répondre aux besoins de ses assurés sur les territoires.

Le rapport Charges et Produits pour 2026 s'appuie sur plusieurs études visant à éclairer les enjeux de santé publique des populations agricoles.

La cartographie des pathologies du régime agricole est actualisée à partir des données de l'année 2023. Parmi les 2,8 millions d'assurés du régime agricole consommant des soins, un assuré sur trois souffre d'au moins une pathologie. Les pathologies affectant le plus d'assurés du régime sont les maladies cardio-vasculaires, le diabète et les cancers. Par ailleurs, les traitements chroniques (hors pathologies) les plus fréquents concernent le risque vasculaire et les traitements par psychotropes. Ces constats confirment les tendances observées antérieurement.

Des études sur le risque de mortalité par suicide et les tentatives de suicide des assurés agricoles viennent compléter les analyses produites ces dernières années¹. Sur la période 2019-2022, l'existence d'un sur-risque du phénomène suicidaire au régime agricole est avéré par rapport à l'ensemble des régimes. En 2022 (dernière année disponible), le risque suicidaire des patients du régime agricole âgés de 15 à 64 ans est supérieur de 46 % à celui des patients tous régimes. Il est supérieur de 52 % pour les patients âgés de 65 ans et plus du régime agricole, et les non-salariés agricoles sont les plus touchés (sur-risque de 77 %).

Une étude inédite propose **une analyse du parcours de soins dans l'année qui précède le décès par suicide**, pour les assurés du régime agricole. Chez les 15-64 ans, le faible recours aux soins (79 % des cas de suicide) ou la délivrance de psychotropes (13 % des cas de suicide) ressortent comme les principales caractéristiques du parcours précédant le suicide. Chez les 65 ans et plus, ces deux facteurs apparaissent de manière égale (psychotropes avec 36% des cas de suicide et 34 % pour le faible recours aux soins).

¹ - Il convient de souligner que la MSA ne dispose pas des données relatives aux causes de décès. Seul le CapiDc (Inserm) est habilité à collecter ces informations d'ordre médical. De ce fait, la MSA n'est pas en mesure de suivre l'évolution du phénomène suicidaire agricole ; le suivi exhaustif des suicides n'entre pas dans ses prérogatives. En revanche, la MSA mène, à partir des données anonymisées accessibles dans le Système National des Données de Santé (SNDS), des analyses pour identifier les facteurs de risque suicidaire des patients agricoles.

Une autre étude montre que la population agricole est désavantagée par rapport à la population générale en termes d'accès aux psychologues et psychiatres libéraux. En 2023, la part de patients du régime agricole situés dans des territoires de vie caractérisés par l'absence de psychologues libéraux s'élève à 9 % contre 5 % pour la population française. Et cette répartition vis-à-vis de l'offre en psychiatrie libérale s'établit à 59 % pour les patients du régime agricole contre 41 % pour la population française. Les non-salariés agricoles sont nettement plus exposés à une faible densité de psychologues et de psychiatres libéraux comparativement aux salariés agricoles.

La MSA formule 26 propositions pour contribuer aux politiques publiques de santé

En matière de prévention, promotion et éducation pour la santé, la MSA contribuera à la mise en œuvre des programmes et actions réalisés dans tous les milieux et tout au long de la vie. A ce titre, elle déploiera un dispositif pour accompagner les aidants vers leur réintégration dans un parcours de santé. Elle facilitera le repérage et l'accompagnement des personnes nécessitant un accompagnement santé/social dans les actions d'allers-vers/ramener-vers. Elle procédera également aux opérations d'allers-vers / ramener-vers des populations professionnelles agricoles concernées par la réalisation de la vaccination antigrippale afin d'améliorer le taux de vaccination. Enfin, la MSA accompagnera les entreprises agricoles dans la prévention des risques professionnels liés à l'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Afin de **prévenir le mal-être et promouvoir la santé mentale,** la MSA entend consolider ses dispositifs et encourager les liens avec l'ensemble des acteurs - locaux comme nationaux - de la prévention du mal-être agricole. Notamment dans le cadre d'une stratégie intégrée au service du monde agricole, la MSA propose de renforcer sa capacité de sensibilisation, détection et d'allers-vers. Elle développera des coopérations pour favoriser un meilleur repérage, avec l'objectif de renforcer la capacité à s'appuyer sur un réseau pluri-thématiques maillant le territoire pour couvrir un maximum d'interactions avec les assurés agricoles. Il s'agira de valoriser et faire connaître l'action de la MSA sur la prévention du mal-être. Enfin, suite au bilan de l'expérimentation de l'aide au répit administratif qui confirme la pertinence du dispositif pour l'ensemble des parties prenantes dans l'accompagnement social global, la MSA propose de pérenniser l'aide au répit administratif au bénéfice des exploitants agricoles.

Dans le cadre de la structuration de l'offre de soins sur les territoires, et face aux défis persistants d'accès aux soins dans certaines zones rurales, la MSA réaffirme son engagement. Forte de sa connaissance fine des territoires et de son action continue sur le terrain, la MSA agit de manière coordonnée avec les acteurs de santé pour répondre aux besoins des populations des territoires ruraux : le soutien aux structures d'exercice coordonné (Maisons de santé pluriprofessionnelles, CPTS, etc.), l'appui aux projets de santé portés localement grâce à son ingénierie territoriale, etc. La MSA consolide également ses partenariats innovants, notamment avec l'association Médecins Solidaires, en favorisant la création de nouveaux centres de santé en territoires ruraux.

Dans un contexte de forte dégradation des finances publiques, la MSA poursuit le déploiement de sa stratégie globale de **gestion du risque maladie**, couvrant les phases amont et aval de la liquidation des frais de santé. Grâce aux contrôles embarqués dans son système d'information - déployé en inter-régime dans le cadre du programme METEORe - et à des actions ciblées de gestion du risque a posteriori, elle contribue à l'efficience du système de santé tout en luttant contre la fraude.

En matière de qualité des pratiques, pertinence des soins et parcours, elle poursuivra ses actions de contrôle en ciblant notamment le respect des conditions de facturation du médicament SLENYTO® et les facturations des laboratoires de biologie médicale. Il est également prévu d'améliorer les parcours de soins des patients atteints de maladies chroniques, et notamment d'insuffisance cardiaque. La MSA entend proposer une délégation de compétences des praticiens-conseils envers les auxiliaires médicaux afin de renforcer l'efficacité du service du contrôle médical des caisses de MSA. Enfin, elle préviendra le risque de désinsertion professionnelle de ses assurés en agissant précocement auprès de personnes ciblées comme étant à risque de situation complexe.

Dans le contexte du **contrôle et de la lutte contre la fraude**, la MSA renforcera la lutte contre la fraude des audioprothésistes, poursuivra les contrôles des praticiens réalisant des actes bucco-dentaires, et collaborera dans le cadre de l'inter-régime à la détection des fraudes. Enfin, la MSA déploiera des actions de lutte contre la fraude à enjeux avec la création de sa cellule nationale de contrôle externe et de lutte contre la fraude.

Dans le domaine des **enjeux numériques, des systèmes d'information, de la mobilisation des données et la recherche en santé**, la MSA intégrera de nouveaux services liés au numérique en santé pour les assurés et les professionnels de santé. Elle prendra en compte les nouvelles modalités de facturation de type « Parcours coordonnés ». Elle développera des travaux de recherche sur les thématiques en lien notamment avec la prévention et l'évaluation des risques psychosociaux (RPS) et du mal-être en agriculture. La MSA enrichira le portail de datavisualisation des données de santé du régime agricole avec deux nouveaux récits portant sur la santé mentale et les accidents du travail et maladies professionnelles.

Face aux défis financiers actuels, la MSA réaffirme la nécessité de maintenir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette mission stratégique visant à garantir la pérennité d'un système de santé juste et efficace pour tous les assurés du régime agricole.

[Le rapport Charges et Produits 2026 est accessible à partir de ce lien](#)

A propos de la MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle. Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 15 900 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.